



No de résolution
ou annotation

2020-03-040

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 2 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lalonde.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

3.2 Dépôt des correspondances

4. FINANCES

4.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Février 2020

4.2 Autorisation de paiement – Quote-part 2020 – ARTM

4.3 Autorisation de paiement – Cueillette et transport des déchets 2020

4.4 Annulation de résolution – Achat d'un portable pour le maire

4.5 Autorisation – Gestion du compte de cartes de crédit Desjardins

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Demande d'aide financière RÉCIM et entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services – Ville de Vaudreuil-Dorion

5.2 Approbation et autorisation de signature – Entente temporaire relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services – Ville de Vaudreuil-Dorion

6. SERVICES URBAINS

6.1 Approbation du bon de commande INFRA-000038 et autorisation de paiement – Efel experts-conseils – Accompagnement et surveillance des travaux pour l'usine de filtration d'eau



No de résolution
ou annotation

- 6.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Réparation de fissures à l'usine de filtration d'eau
- 6.3 Approbation de l'ordre de changement numéro 5 et autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Construction d'un réservoir d'eau potable
- 6.4 Autorisation de paiement – Pétrole Léger – Achat de mazout pour la municipalité

7. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Autorisation de paiement – Site du théâtre, camping et restaurant Pointe-des-Cascades

8. RÉGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion – Règlement numéro 197-2020 concernant la prévention des incendies

9. PAROLE AUX CONSEILLERS

10. PAROLE AU MAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-041

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
21 février 2020	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Refus – Diminution de vitesse sur la route 338	Rogério Correia, Directeur général

2020-03-042

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 233 569,97 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	176 591,03 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	26 843,89 \$
Salaires nets	30 135,05 \$
TOTAL	233 569,97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2020-03-043

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2020 – ARTM

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le directeur général et secrétaire-trésorier verse, selon les modalités prévues, la somme de 15 651,79 \$ comme montant provisoire, représentant la contribution municipale de la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2020 à l'ARTM à même le poste budgétaire 02-370-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-044

AUTORISATION DE PAIEMENT – CUEILLETTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS 2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et le transport des déchets domestiques a été octroyé en 2017 avec la résolution 2017-08-11;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités utilisateur a augmenté depuis 2017 pour passer à 777 portes;

CONSIDÉRANT QUE le montant à défrayer pour l'année 2020 pour la cueillette et le transport des déchets domestiques est de 26 904,15 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la somme de 5 256,66 \$ représentant la différence entre le nombre de portes sur le contrat initial et maintenant;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le directeur général et secrétaire-trésorier verse, selon les modalités prévues au contrat, la somme de 5 256,66 \$ en supplément à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc., pour un total de 32 160,81 \$ pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-451-10-446.



No de résolution
ou annotation

2020-03-045

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ANNULATION DE RÉOLUTION – ACHAT D'UN PORTABLE POUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-14 autorisant l'achat d'un système informatique portable;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cet appareil n'est plus nécessaire pour la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2019-03-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-046

AUTORISATION – GESTION DU COMPTE DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des administrateurs pour la gestion des cartes de crédit Desjardins et d'autoriser ces personnes auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (*Fédération*);

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la *Fédération*;

D'ÊTRE DÉBITRICE envers la *Fédération* des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

DE S'ENGAGER à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la *Fédération* et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

D'AUTORISER les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

D'AUTORISER les personnes identifiées ci-après qu'ils puissent désigner à la *Fédération* des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisée à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait liés aux Cartes, le cas échéant;

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER	ÉRIC LACHAPELLE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE ADJOINTE	ANNE-MARIE DUVAL

QUE la *Fédération* puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.



No de résolution
ou annotation

2020-03-047

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉCIM ET ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES – VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT QUE le programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* vise la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la caserne De Lotbinière à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale d'une durée minimum de 20 ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville à une autre municipalité permettrait d'accéder à une subvention pour la reconstruction de la caserne De Lotbinière à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du volet 2 du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de conclure une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme RÉCIM s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades s'engage à signer une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, soit autorisé à signer et fournir tout document nécessaire en lien avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE TEMPORAIRE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES – VILLE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-047 relativement au dépôt d'une demande d'aide financière au MAMH de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du *Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, le tout dans le cadre du volet 2 dudit programme lequel prévoit qu'une entente intermunicipale d'une durée minimum de 20 ans relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville à une autre municipalité est un critère pour l'obtention de ladite aide financière;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'être desservie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de conclure une telle entente;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les délais de traitement pour l'obtention de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que pendant cette période la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) et les articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale temporaire, en matière de sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente temporaire d'une durée maximale de deux ans, laquelle entrera en vigueur le 4 mai prochain, relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services par la Ville de Vaudreuil-Dorion et selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente daté du 26 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-049

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE INFRA-000038 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS –
ACCOMPAGNEMENT ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR
L'USINE DE FILTRATION D'EAU**

CONSIDÉRANT les fissures sur l'usine de filtration de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une demande de soumission pour réparer ses fissures;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Efel Experts-conseils pour un montant de 10 750,16 \$ incluant les taxes pour la visite des lieux, l'accompagnement pour la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bon de commande # INFRA-000038;

DE MANDATER l'entreprise Efel Experts-conseils selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Efel Experts-conseils un montant maximal de 10 750,16 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-412-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-050

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES
ENTREPRISES DENEXCO INC. – RÉPARATION DE FISSURES À
L'USINE DE FILTRATION D'EAU**



No de résolution
ou annotation

2020-03-051

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 760)

CONSIDÉRANT QUE des fissures ont été découvertes sur la dalle de béton de l'usine de filtration d'eau de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Efel Experts-conseils à l'effet de faire réparer ces fissures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité sept entreprises à soumissionner;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Les Entreprises Denexco inc. au montant de 26 052,21 \$ pour la réparation de ces fissures;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projets de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Denexco inc. pour la réparation des fissures de l'usine de filtration d'eau, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Les Entreprises Denexco inc. un montant total de 26 052,21 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-412-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 5 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES DENEXCO INC. –
CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-033 octroyant le contrat à Les Entreprises Denexco inc. pour la construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-12-016, 2019-12-037 pour le nettoyage et la réparation des réservoirs existants;

CONSIDÉRANT QUE suite à des infiltrations d'eau, il y a lieu de changer la membrane du dessus;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Les Entreprises Denexco inc. au montant de 23 666,92 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem qui est responsable du projet;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 5 de Les Entreprises Denexco inc. pour un montant maximum de 23 666,92 \$, incluant les taxes applicables et la correction du bon de commande # INFRA-000062;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 5 ainsi qu'à payer Les Entreprises Denexco inc. un montant maximal de 23 666,92 \$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt # 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-03-052

AUTORISATION DE PAIEMENT – PÉTROLE LÉGER – ACHAT DE MAZOUT POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la nécessité de chauffer avec de l'huile les différents bâtiments de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur qui effectue actuellement la livraison du mazout est l'entreprise Pétrole Léger inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures estimées totalisent un montant de 13 797 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Pétrole Léger inc. un montant total de 13 797 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire afférent à la dépense de chauffage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-053

AUTORISATION DE PAIEMENT – SITE DU THÉÂTRE, CAMPING ET RESTAURANT POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) a été mandaté pour préparer des appels de propositions récréotouristiques pour louer le site du théâtre, camping et restaurant de Pointe-des-Cascades pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser la location du site, il y a lieu d'investir la somme de 50 000 \$ pour effectuer de l'entretien, des réparations et l'achat de certains matériels nécessaires pour la préservation des lieux;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense de 50 000 \$ pour l'entretien et réparation sur le site du théâtre, camping et restaurant de Pointe-des-Cascades ainsi que pour l'achat de matériels, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 190-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire*;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à prélever les sommes à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2020 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement 197-2020 concernant la prévention incendie* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

PAROLES AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Olivier Doyle mentionne le changement d'endroit du transport adapté. Monsieur Doyle félicite le travail des employés pour la Fête des neiges.



No de résolution
ou annotation

- Le conseiller Martin Juneau expose un projet en lien avec le comité de la piste cyclable Soulanges. Le tout sera diffusé prochainement sur internet.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky mentionne que suite à la lettre du MTQ refusant de diminuer la vitesse sur la route 338, il va tenter d'effectuer un suivi pour modifier la décision.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire mentionne qu'il a assisté à plusieurs rencontres avec le comité et le DEV relativement au projet du Camping-Théâtre-Restaurant de Pointe-des-Cascades.

Présence du maire et du conseil municipal à la Fêtes de neiges qui avait lieu samedi le 29 février.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Futur de la bâtisse de la caserne incendie
- Montant de l'entente du partenariat pour la caserne de Vaudreuil-Dorion
- Suivi sur le projet du nouvel hôtel de ville
- Explication pour l'autorisation de paiement de 50 000 \$ pour le site Camping-Théâtre-Restaurant de Pointe-des-Cascades

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire suppléant,



Éric Lachapelle



Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*



No de résolution
ou annotation

